



Garde à vue nombres d'heures avant avocat

Par **berneron_old**, le **26/09/2007** à **14:38**

combien de temps à ton le droit de garder une personne en garde à vue pour trafic de stupéfiants et consommation lorsque que l'on n'a perquisitionner chez lui et que rien n'a été trouvé et que cette personne est plus connue comme une personne qui consomme occasionnellement sans vendre et au bout de combien de temps doit ton lui fournir un avocat merci pour votre réponse

Par **soleilevan_old**, le **02/10/2007** à **10:41**

En cas de trafic et d'usage de stupéfiants la garde à vue peut durer 4 jours maximum.

L'avocat peut, sur demande de la personne gardée à vue, s'entretenir avec son client dès la première heure. Lorsque la garde à vue fait l'objet d'une prolongation, la personne peut également demander de s'entretenir avec un avocat dès la 24ème heure.

Par **Adam Kadamon**, le **03/10/2007** à **20:46**

Bonjour,

Je rectifie aimablement (comme disait l'ancien errare humanum est), le délai pour voir l'avocat est porté à soixante-douze heures dans les affaires de trafic de stupéfiants.

Cordialement.